



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Le plan de dépollution des calanques de Marseille

Question orale n° 342

Texte de la question

M. Laurent Lhardit attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur le plan de dépollution des calanques de Marseille. Le littoral sud de Marseille qui compose la circonscription de M. le député est un des plus beaux littoraux du monde. Entre mer et collines, derrière Les Goudes, Callelongue, l'Escalette, Montredon, ces villages marseillais, une triste réalité s'y cache. Marseille et son bord de mer portent encore les stigmates d'une histoire industrielle riche, terminée il y a peu. Les dépôts de scories, résidus hautement toxiques, pour certains cancérigènes, affleurent à même le sol. Ces résidus contiennent des concentrations élevées de métaux lourds, tels que le plomb et l'arsenic, qui représentent une menace pour l'environnement et la santé publique. Les particules toxiques sont dispersées par le vent ou entraînées par ruissellement vers la mer. L'héritage de ce lourd passé industriel, au cœur du Parc national des calanques, est réel tant sur les sols contaminés que sur l'exposition des habitants à cette pollution. Les Marseillais attendent un engagement de l'État à la hauteur du préjudice qu'ils ont subi et qu'ils subissent encore aujourd'hui. Dès 2005, l'Institut national de veille sanitaire avait alerté sur les risques d'exposition pour les résidents et les nombreux visiteurs. Pour de premières actions concrètes, il a fallu attendre 2013 et le lancement par l'Ademe de diagnostics et d'études qui se sont étalés jusqu'en 2023. Cette pollution a été reconnue par la justice à la fin de l'année dernière. Le tribunal administratif a condamné l'État, reconnu responsable, à dépolluer 77 dépôts, entre Montrose et Callelongue, sur 29 hectares, d'ici juin 2028. M. le député salue cette première victoire historique mais regrette fortement que les riverains n'aient pas obtenu l'indemnisation qu'ils demandaient. En tant que député, notamment du 8e arrondissement de Marseille, il souhaite défendre cette revendication au Parlement, après tant d'années d'oubli. Les Marseillais demandent un plan de dépollution complet, rapide et encadré des sites touchés pour qu'ils puissent se réapproprier ces espaces de vie et de nature. M. le député pense notamment au site Legré Mante et remercie les associations Union calanques littoral sud, Comité santé littoral sud et La Fare sud-est d'avoir été de véritables lanceurs d'alertes. Si un calendrier de travaux est bien affiché par l'Ademe concernant ce plan, il reste imprécis. Ainsi M. le député demande à Mme la ministre de veiller à informer les habitants et les élus sur les avancées car ce sont les principaux concernés et ils ont été pendant de nombreuses années négligés. Les enfants de ce territoire ont joué et grandi dans une terre dont la pollution n'était pas connue et qui a tardé à être prise en considération. Il lui demande donc si les Marseillais peuvent compter sur l'État pour protéger leur santé et leur environnement ainsi que pour défendre l'intérêt général de la population du littoral sud de Marseille.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Lhardit](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 342

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2025